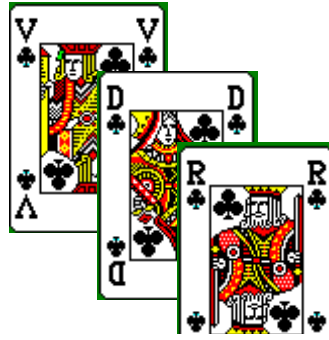




# ASCE 79

Association Sportive Culturelle et d'Entraide



## Règlement du Concours de Belote

**Article (1)** L'ASCE organise un concours de belote débutant à 20h00. Aucune inscription ou arrivée ne sera acceptée après 20h00.

**Article (2)** Ne sont admis à participer que les adhérents de l'ASCE, les agents de la DDT 79 et les équipes invitées.

**Article (3)** Le concours se dispute par équipe de 2 joueurs sans annonces, sauf belote. Celle-ci doit être clairement annoncée au cours de la partie (belote et rebelote), est inviolable et est comptabilisée 20 pts.

**Article (4)** Le concours se déroulera en 4 parties de 12 donnes comptabilisées.

**Article (5)** Pour la première partie, les équipes seront réparties par tirage au sort sur les tables. Pour les parties suivantes, les équipes se rencontreront dans l'ordre du classement et une table leur sera attribuée dans l'ordre croissant de la numérotation de celles-ci.

**Article (6)** En cas de nombre impair d'équipes inscrites, afin que toutes les équipes puissent jouer de façon équivalente :

- avant le début du concours il sera tiré au sort 4 équipes : A, B, C et D, toutefois l'équipe A sera automatiquement l'équipe en retard (ou incomplète) à cet instant
- la première partie sera tirée au sort entre toutes les équipes sauf A
- dès la fin de la première partie seront organisées les rencontres A contre B et C contre D (partie 1 bis)
- pour la seconde partie, seuls les points de l'équipe A à la partie 1 bis sont pris en compte pour l'application du 5 ci-avant, l'équipe B ne joue pas
- pour la troisième partie, seuls les points des équipes A et B à la partie 1 bis sont pris en compte pour l'application du 5 ci-avant, l'équipe C ne joue pas
- pour la quatrième partie, seuls les points des équipes A, B et C à la partie 1 bis sont pris en compte pour l'application du 5 ci-avant, l'équipe D ne joue pas

**Article (7)** La distribution des cartes se fait dans le sens des aiguilles d'une montre.

**Article (8)** La première donne se fera par tirage au sort d'une carte au paquet. Celui qui aura la plus petite fera la première donne. L'ordre croissant des cartes est le suivant : 7-8-9-10-V-D-R-As.

**Article (9)** En cas de non prise, le même donneur refait jusqu'à mise à l'atout.

**Article (10)** Il n'y a pas de pénalisation pour maldonne avant mise à l'atout. Si une maldonne se produit après la mise à l'atout, l'équipe distribuant sera pénalisée, 162 pts seront attribués à l'équipe adverse.

**Article (11)** Lorsqu'un joueur commettra une irrégularité pendant le jeu, le coup de cartes sera annulé et l'équipe fautive pénalisée de 162 points, après arbitrage de l'équipe organisatrice qui sera présentée en tout début du concours.

**Article (12)** A l'atout les concurrents doivent monter, même si le partenaire est maître.

**Article (13)** Si l'un des joueurs d'un camp coupe une carte, l'adversaire qui n'aura pas la couleur demandée devra fournir de

l'atout, s'il en a, et monter le cas échéant.

**Article (14)** Le litige se situe à 81 pts (91 points si la belote a été annoncée). Dans ce cas l'équipe qui n'a pas pris marque ses 81 points (91 points). Les 81 (91) points restants sont attribués au vainqueur du tour suivant (sauf éventuellement les 20 points de la belote). Si un litige se produit au 12ème et dernier tour, chaque équipe marquera ses 81 (91) points.

**Article (15)** La capote ou le capot désigne le fait pour une équipe de remporter tous les plis lors d'une donne. Le capot compte alors pour 252 points. La belote reste inviolable. L'équipe qui subit un capot marque 20 pts si elle a annoncée celle-ci comme précisé à l'article 3.

**Article (16)** La mise dedans compte pour 162 points. L'équipe ayant mis à l'atout doit faire au minimum 82 pts pour remporter son contrat. Si elle réalise un score inférieur ou égal à 80 pts, elle est mise « dedans », l'équipe adverse marque alors ses 162 pts. Dans le cas où elle réalise 81 pts, c'est le litige comme précisé à l'article 14.

**Article (17)** Chaque équipe note ses points sur les feuilles de pointage qui seront distribuées avant le début de chaque partie.

**Article (18)** Le classement se fait par addition des points acquis au cours des 4 parties.

**Article (19)** Tous les cas non prévus au présent règlement et les litiges seront réglés par les organisateurs sans possibilité d'appel.

**Article (20)** Le fait de participer au concours implique pour chaque concurrent l'acceptation sans réserves du présent règlement.